

La Baleine à bosse

Grandes migratrices, les baleines à bosse effectuent de longs déplacements entre l'Antarctique et les zones tropicales. De juillet à fin octobre, les mégaptères arrivent en Polynésie et occupent progressivement le pourtour des îles, dans une grande partie des archipels de la Société, des Australes et des Tuamotu et Gambier. Les eaux de Polynésie en hiver austral (21°C - 27°C) fournissent aux baleineaux nouveaux-nés les conditions optimales pour les premières semaines de leur vie aquatique. Par ailleurs, les mères baleines recherchent des eaux où les prédateurs sont rares et se situent donc à proximité immédiate des îles, près des récifs barrières, dans les baies abritées voire même à l'intérieur des lagons. Il est donc essentiel de ne pas les perturber et leur approche doit impérativement se faire selon des règles très précises.

Les noms traditionnels donnés aux baleines sont Tohora à Tahiti, To'ora aux Australes, Paraoa aux Tuamotu, Pa'aoa aux Marquises et Mago Puitai aux Gambier.



Le Dauphin

Les dauphins sont classés dans le groupe des cétacés à dents. On observe une dizaine d'espèces de dauphins en Polynésie française ayant chacun leur propre mode de vie : chassant la nuit ou le jour, entrant ou non à l'intérieur des lagons, s'approchant ou non des bateaux, vivant en petit ou grand groupe...

Certains dauphins sont très communs et sont observables aux abords des passes. D'autres, sont observés en pleine mer, principalement aux Marquises, aux Tuamotu et dans les îles de la Société. En Polynésie française les dauphins à long bec, les dauphins à bec étroit, les grands dauphins et les globicéphales font partie des espèces les plus rencontrées. Ce sont par ailleurs les plus populaires des dauphins.

Soyez attentif au comportement des cétacés : s'ils viennent à l'étrave de votre bateau, conservez votre vitesse et retenez que les brusques variations de vitesse et de direction les perturbent et les effraient. Plusieurs noms traditionnels sont donnés aux dauphins : Ou'a à Tahiti et aux Australes, Kouka aux Tuamotu, Kumia et Konio aux Marquises, Ikarere aux Gambier.

Le Globicéphale

Les globicéphales possèdent une organisation sociale matriarcale très élaborée. Les femelles peuvent continuer à allaiter après la ménopause. Ces dauphins affectionnent les grands fonds et peuvent plonger jusqu'à 600 mètres pour chasser les calmars qui composent principalement leur régime alimentaire.

La fréquentation
des eaux
polynésiennes
par les
mammifères marins
dépend de notre
comportement



Ministère en charge de l'environnement
Direction de l'environnement

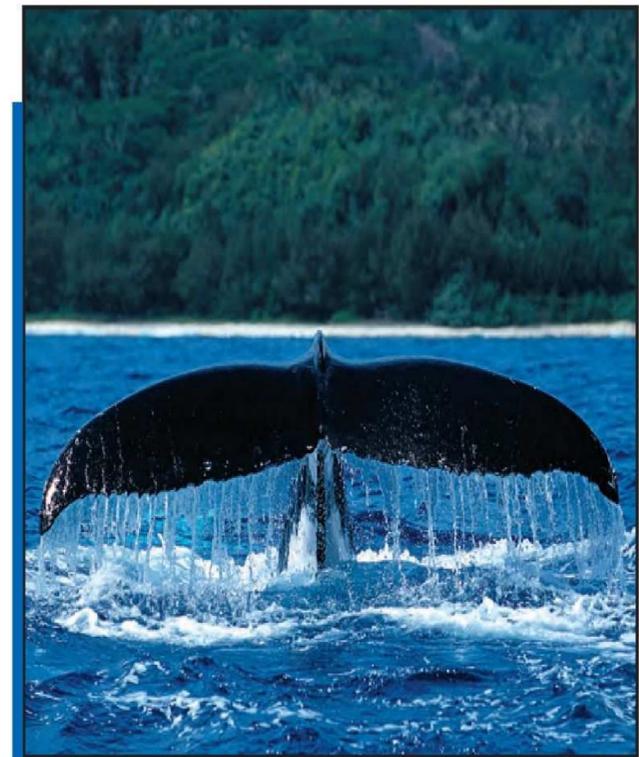


COMMENT
OBSERVER
les
mammifères
marins

EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



Ministère en charge de l'environnement
Direction de l'environnement



Nageoire caudale d'une baleine à bosse



Dauphin à long bec



Globicéphale

Principes techniques pour l'approche des cétacés

Afin de minimiser le stress de chaque animal ainsi que les effets néfastes sur les groupes et sur leur comportement social, il faut respecter les principes suivants :

- Réduire la vitesse à 3 nœuds dans un rayon de 300 m autour du cétacé.
- Garder toujours le moteur en route et le mettre au point mort si l'animal se rapproche volontairement de l'embarcation.
- Tout changement brusque de direction et de régime de moteur est interdit.
- Respecter les distances d'approche, en raison des risques que peuvent occasionner les parades amoureuses des grands cétacés pour les navires.
- Suivre une route parallèle aux animaux en déplacement.
- Ne pas dépasser, ni couper la route des animaux stationnaires ou en déplacement.
- Ne pas s'approcher des petits non accompagnés.
- Ne jamais séparer les membres d'un même groupe.
- Ne jamais bloquer un cétacé entre le récif ou une terre.
- Ne pas encercler les animaux.
- Ne pas rester plus de 15 minutes dans la zone d'observation des cétacés, voire moins en présence de nouveaux nés.

Quelques règles simples à respecter absolument



▲ Ne naviguez pas au milieu d'un groupe, mettez-vous sur le côté.

▲ N'encercler pas les baleines.

▲ Ne vous placez pas entre une mère et son petit.

▲ Ne bloquez pas les baleines contre le récif.

La réglementation

Code de l'environnement en Polynésie française

- Art. A 121-3 portant création d'un sanctuaire des baleines et autres mammifères marins dans les eaux intérieures, la mer territoriale ainsi que dans la zone économique exclusive.
- Art A 121-14 à 121-21 relatif aux autorisations exceptionnelles d'approche des baleines et autres mammifères marins en Polynésie française à des fins scientifiques.
- Art A 121-35 à 121-43 réglementant les activités d'approche des baleines et autres mammifères marins dans les eaux de Polynésie française, à des fins d'observations ou pour les prises de vues photographiques.

Des autorisations sont nécessaires pour les activités d'approche des baleines et autres mammifères marins à des fins commerciales. Des formulaires de demande d'autorisation sont à votre disposition à :

La Direction de l'Environnement
 B.P 4562 Papeete
 Tél : 40 47 66 66
 Fax : 40 41 92 52
 www.environnement.pf



Photos P.Baccher - M. Poole - Fonds mer/Eric VB